



Département de l'instruction publique

Direction générale
de l'enseignement primaire

LA DIRECTION GENERALE

11, rue Jean-Calvin
CP 3980 / 1211 Genève 3
Téléphone : (022) 327.24.11



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Faculté de psychologie
et des sciences de l'éducation

**SECTION
DES SCIENCES DE L'EDUCATION**

40, bd du Pont d'Arve
1205 Genève
Téléphone : (022) 379.90.10

Genève, le 21 octobre 2004

**Formation des enseignants primaires à Genève
dans le cadre du processus de Bologne**

Rapport du Groupe de coordination DEP-SSED

(Direction de l'enseignement primaire-Section des sciences de l'éducation)

A la rencontre du 17 décembre 2002 entre l'Université et le Département de l'instruction publique, la décision a été prise de confier l'étude des incidences du processus de Bologne pour la formation des enseignants primaires au Groupe de coordination DEP-SSED (Direction de l'enseignement primaire-Section des sciences de l'éducation, de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation). Ce groupe est chargé, dans le cadre d'un contrat de partenariat, de la coordination de la formation initiale des enseignants primaires qui, depuis 1996, est certifiée par le titre de licence en sciences de l'éducation, mention enseignement (LME).

Le présent rapport rend compte de l'étude menée par le Groupe de coordination DEP-SSED et des orientations qu'il propose.

Il se donne pour buts :

- de situer l'évolution historique de la formation des enseignants primaires à Genève en indiquant la teneur des débats qui ont accompagné le choix politique d'une formation à l'université ;
- de présenter les avantages d'une formation conduisant à un master en montrant qu'une telle formation s'inscrit dans la continuité et apparaît cohérente avec l'ensemble des options prises, depuis des décennies, en matière de formation des enseignants primaires à Genève ;
- de relever enfin le défi que représente une formation de qualité pour l'Ecole du XXI siècle.

1. La formation des enseignants primaires à l'Université : une tradition genevoise

Depuis la création, en 1912, de l'Institut Jean-Jacques Rousseau par Claparède, la formation des enseignants primaires genevois a bénéficié des travaux scientifiques de l'Institut. Dès 1933, celui-ci assume un tiers de la formation des enseignants primaires. L'Institut devient Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) en 1974 et, en réponse à un mandat du Département de l'Instruction Publique (DIP), a mis en place, depuis 1996 une formation complète à la fois professionnelle et académique en quatre ans, conduisant au titre de licence en sciences de l'éducation, mention enseignement. Sensible au mouvement qui se dessine désormais en Europe, trente ans après les Etats-Unis et le Canada, en matière de formation des enseignants, Genève opte ainsi pour un développement allant résolument vers une formation universitaire des instituteurs. Ce faisant elle ne perd pas de vue les orientations HEP en train de s'esquisser dans les autres cantons suisses qui cherchent, eux, à déplacer leur formation des maîtres depuis les Ecoles normales vers une formation de type tertiaire. Les enjeux d'harmonisation au plan suisse restent certes une préoccupation afin de répondre à l'accord intercantonal en matière de reconnaissance des diplômes des enseignants et ceci selon les recommandations de la CDIP dès 1990.

2. La licence en sciences de l'éducation, mention enseignement : les débats de 1995

Le débat, qui s'est avéré largement consensuel au plan parlementaire, a vu converger aussi les positions syndicales et celles des représentants académiques pour aboutir à un mandat confié à l'Université de Genève. Ceux-ci ont œuvré de concert avec les représentants de la DEP et du DIP pour fournir l'argumentaire relatif aux avantages de l'option d'une licence en quatre ans en sciences de l'éducation.

En 1995, les principaux avantages invoqués sont les suivants :

- *Une formation professionnelle de qualité.*- Seule une formation de niveau tertiaire permet d'acquérir les compétences théoriques et pratiques requises et de chercher une bonne articulation entre les deux pour répondre aux exigences croissantes du métier d'enseignant primaire. Les dispositifs de formation conçus par la FPSE, dans le cadre de la LME, permettent d'atteindre une partie essentielle des objectifs de ce nouveau type de professionnalisme.
- *Une culture scientifique de base.*- Cette formation comporte une culture scientifique de base en sciences humaines et sociales et prépare ainsi le futur enseignant à l'analyse de situations éducatives, à l'intervention et à la recherche en éducation. Le cursus, structuré autour d'unités de formation dites « compactes » qui intègrent des semaines de formation dans les écoles, est caractérisé par une articulation théorie-pratique spécifiquement pensée pour cette mention. Les étudiants admis dans la filière de formation LME, après une année de tronc commun en sciences de l'éducation, continuent, tout au long de la licence, à suivre des cours communs aux autres cursus en sciences de l'éducation en approfondissant les cadres conceptuels et les démarches de recherche. Le couronnement de la formation est un mémoire académique.

- *Une utilisation judicieuse des ressources académiques existantes du canton.*- En choisissant une formation universitaire et non une HEP (cf. lettre du 24 mai 1994 envoyée par le DIP au Secrétaire général de la CDIP), Genève affirme ses acquis en matière d'éducation en mettant en avant l'importance de ce nouveau pas pour la promotion du métier d'enseignant primaire et en valorisant, par la même occasion, l'existence à Genève d'une Section des sciences de l'éducation de renom international. Contrairement à la plupart des autres cantons, les conditions sont réunies à Genève pour une option résolument académique.
- *Une ouverture vers la mobilité.*- La licence en sciences de l'éducation, mention enseignement, assure une *mobilité* professionnelle à l'intérieur de l'école primaire grâce au principe de la *polyvalence*, puisque le titre LME permet aux détenteurs de postuler à la fois pour l'enseignement dans les trois divisions de l'école primaire, à savoir les divisions élémentaire, moyenne et spécialisée. Toutefois, les diplômés LME engagés dans la division spécialisée bénéficient d'une formation complémentaire assurée par la DEP. En tant que grade universitaire, la LME permet d'accéder à des formations supérieures de 3^e cycle en Suisse et à l'étranger, allant jusqu'au doctorat. Ce titre peut faciliter l'ouverture à d'autres débouchés, voire des reconversions au niveau des professions académiques.
- *Un atout au niveau européen.*- D'autres pays d'Europe visent une formation universitaire longue pour la formation des enseignants primaires.

En revanche, bien que cela ait été souhaité par divers parlementaires, cette formation n'a pas été pensée comme l'occasion d'une réorganisation de l'ensemble de la formation des maîtres du primaire et du secondaire. Les conditions, notamment au plan des collaborations interfacultaires, n'étaient pas réunies pour aller plus loin sur cette question ; mais le choix d'une formation universitaire pour les enseignants du primaire est salué comme l'occasion d'un *rapprochement* entre l'enseignement primaire et secondaire. Ceci va dans la perspective tracée par la motion Sauvin adoptée par le Grand Conseil en 1986 et adressée au Conseil d'Etat, sortir des « blocages sectoriels », de « l'étanchéité des ordres d'enseignement » est un enjeu sensible des débats.

3. La situation actuelle

3.1 Concernant la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement

Afin d'accueillir la formation des enseignants, la Section des sciences de l'éducation a procédé à une restructuration de l'ensemble de ses plans d'études et a engagé d'importants dispositifs (auxquels sont associés, selon les moments, des formateurs de terrain titulaires de classes primaires) pour permettre l'articulation théorie-pratique à tous les niveaux de prise en charge de la formation.

Compte tenu de l'émergence des HEP en Suisse, la CDIP a mis en place une procédure de reconnaissance, d'une part, pour la formation préscolaire et primaire et, d'autre part, pour la formation à l'enseignement spécialisé. A Genève, la reconnaissance de la formation préscolaire et primaire est en cours d'achèvement (les experts ont procédé à une ultime visite-consultation en juin 2004 et ont fait part d'un bilan oral très favorable). En revanche, la reconnaissance pour la formation à l'enseignement spécialisé n'a pas été engagée car les critères de reconnaissance de la CDIP laissent supposer la nécessité d'un réajustement de la formation initiale.

La qualité de la formation genevoise a par ailleurs été reconnue par les experts internationaux qui ont procédé à l'évaluation de la filière LME en 2001 et, d'une façon générale, les détenteurs du titre genevois remplissent leur fonction à la satisfaction de l'employeur. Cependant, le groupe de coordination souhaite que le partenariat entre la DEP et la SSED se renforce et devienne particulièrement interactif à l'égard de ce qui touche à la dimension « professionnalisante » de la formation initiale.

Le contrat de partenariat signé le 18 juin 1996 a trouvé une concrétisation dans la plupart de ses clauses. Toutefois certaines des possibilités ouvertes par ce contrat semblent insuffisamment explorées et pourraient être développées. Il s'agira dès lors de profiter de la réorganisation de la formation des enseignants dans le cadre de Bologne pour ajuster et renforcer la collaboration entre les deux institutions.

Compte tenu de l'évolution de l'école primaire ces dernières années, des recommandations émises par la CDIP, ainsi que de l'importance croissante accordée à l'entrée dans la profession, le Groupe de coordination propose que les points suivants soient réexaminés dans le cadre du partenariat DEP-SSED :

- a. La question d'une formation polyvalente permettant d'enseigner en division élémentaire, moyenne ou spécialisée : cette formation devrait intégrer les spécificités de l'enseignement spécialisé tout au long de la formation initiale et être conçue de façon à pouvoir être reconnue par la CDIP. Une telle formation apparaîtra comme tout bénéfique pour l'ensemble des futurs enseignants, dans la dimension « prise en charge différenciée » des élèves en difficulté.
- b. Le renforcement de la formation à certaines didactiques (sciences, éducation artistique et éducation physique) qui doivent être maîtrisées par les futurs enseignants généralistes. Dans ce domaine, il conviendrait d'explorer des modalités de collaboration avec la formation continue (Centre de Formation de l'Enseignement Primaire).
- c. Le niveau de maîtrise de l'allemand : le Groupe de coordination propose qu'en plus d'une formation en didactique de l'enseignement des langues secondes, qui pourrait comporter en l'occurrence un stage en pays germanophone, tous les étudiants puissent attester un niveau de maîtrise B2 qui correspond à celui de la maturité avec l'allemand en première langue étrangère.
- d. Une meilleure identification des prestations des formateurs de terrain et des critères d'évaluation des temps de stage par le biais notamment d'une consultation mutuelle à propos du référentiel de compétences élaboré par la SSED et les "objectifs métier" formulés par le service des ressources humaines de la Direction de l'enseignement primaire. Le Groupe de coordination DEP-SSED fera des propositions au sujet de cette mise en perspective.
- e. Les stages en responsabilité, en fonction des évaluations internes et externes réalisées depuis le début de la formation : leur nombre, leur durée, leurs critères de réussite ne peuvent être construits qu'en tenant compte des attentes respectives de la Direction de l'enseignement primaire et de l'Université. Le référentiel de compétences sera revu dans cette perspective, de même que le dispositif d'encadrement de terrain.
- f. L'encadrement des stages : si le nombre des formateurs de terrain ne répond pas aux besoins de la formation initiale, il conviendra d'explorer d'autres modalités d'organisation.

Il est important de relever que le taux d'engagement des diplômés LME est élevé : pour les cinq premières cohortes, il dépasse le 90%. A ceci s'ajoute le constat selon lequel, parmi les enseignants ayant été formés dans cette filière certains commencent, déjà, à occuper des fonctions de responsables d'écoles ou de formateurs de terrain.

Certains licenciés LME ont poursuivi une formation de 3^{ème} cycle de DEA (Diplôme d'études approfondies) et/ou se sont engagés dans un travail de thèse en étant parfois associés en qualité d'assistants à des recherches FNRS et à l'encadrement des étudiants en sciences de l'éducation. Il arrive aussi que des licenciés LME soient invités à siéger dans des commissions d'évaluation de mémoires de licence.

3.2 L'évolution du dossier Formation continue

La Section des sciences de l'éducation a été fortement impliquée, à travers des mandats *ad personam*, dans l'analyse visant à trouver une insertion institutionnelle et une réorganisation des diverses équipes de formateurs qui interviennent dans cette composante essentielle de la formation des enseignants. La création d'un poste de direction pour le Centre de Formation de l'Enseignement Primaire (CEFEP) en est la concrétisation récente. Les enjeux de l'articulation de cette formation avec la formation initiale et avec les travaux de recherche conduits à l'Université sont d'importance afin d'assurer une cohérence d'ensemble de la formation tout au long de la carrière.

3.3 La formation des maîtres du secondaire

La formation des maîtres du secondaire, donnée actuellement par l'IFMES, est en cours de redéfinition. Le lien organique avec l'Université est en débat et la SSED est activement impliquée dans cette réflexion. L'évolution de ce dossier n'est toutefois pas indépendante des décisions prises concernant la poursuite de la formation des enseignants du primaire. La recherche d'une *plus grande cohérence entre formations* et le souci, manifesté aussi dans divers débats parlementaires, d'une continuité dans la prise en charge éducative depuis le très jeune âge jusqu'à l'adolescence est un enjeu de taille.

4. Les perspectives en lien avec le processus de Bologne

La FPSE, conformément aux directives de la CUS applicables aux licences universitaires existantes¹, est en train de repenser l'ensemble de ses filières de formation. La Section des sciences de l'éducation envisage la création d'un cursus d'études de base en deux étapes : un bachelor en sciences de l'éducation et plusieurs masters qui en seraient le prolongement diversifié. Préoccupée de maintenir une cohérence forte de ses filières et d'assurer l'unité des sciences de l'éducation, la Section estime que la formation des enseignants doit se poursuivre au niveau universitaire en étant fortement intégrée dans les sciences de l'éducation. Cependant, en contraste aux autres filières prévues, les

¹ Les directives du 4 décembre 2003, stipulent que « Ensemble, les études de bachelor et de master remplacent les actuelles études de diplôme ou de licence » (art. 1, al. 2)

spécificités et exigences de la formation des enseignants primaires justifieraient le choix d'un *master spécialisé*².

Le Groupe de coordination considère que cette option peut assurer le maintien d'une formation à la fois académique et professionnelle de *qualité*, compatible avec les orientations prises depuis 1933 et qui ont abouti au choix universitaire de 1996.

L'argumentaire en faveur de cette option, sera conduit en trois temps : d'abord (4.1) est présenté et discuté le recul que représenterait pour Genève une formation des enseignants primaires par un bachelor ; ensuite (4.2) sont esquissées deux hypothèses qui, toutes les deux, argumentent pour le maintien de la formation des enseignants primaires au niveau de l'actuelle licence (devenue master au sens des formations universitaires dans le cadre de Bologne). Enfin (4.3), le texte conclut en faveur de la première hypothèse.

4.1. L'option d'un BACHELOR en sciences de l'éducation mention enseignement (180 crédits) : un retour en arrière

Si, à première vue, on pourrait être tenté d'imaginer le bachelor comme la reprise des actuelles trois années de la licence LME, après le tronc commun et la procédure d'admission, cette option modifierait substantiellement la possibilité pour les étudiants de bénéficier des apports d'une culture de base en sciences de l'éducation sur laquelle se fondent ensuite les dispositifs d'articulation théorie-pratique de la LME. La formation se verrait ainsi amplement défalquée des composantes scientifiques fondatrices et essentielles de la formation actuelle de la LME.

Dans cette optique, si on envisageait le complet remaniement de la formation actuelle pour la « formater » dans un bachelor, on aboutirait à une formation de type HEP. Il s'agirait alors d'une formation à vocation professionnalisante mais largement dépourvue des composantes académiques qui caractérisent la formation LME, qui ont été jugées déterminantes dans les débats de 1995. Or, il ne faut pas perdre de vue la différence entre un bachelor HEP à visée strictement professionnalisante et un bachelor universitaire conçu comme une étape dans un cursus académique qui se prolonge sous forme de master.

D'autre part, l'option bachelor ne permettrait en tout cas pas d'envisager la reconnaissance par la CDIP de la formation pour le préscolaire, le primaire et le spécialisé. Si, actuellement, la formation LME vise la polyvalence, l'option bachelor signerait définitivement l'abandon de cette perspective et nous mettrait dans l'obligation de penser un prolongement (sous forme de master spécifique) pour la formation des enseignants spécialisés. Ceci aurait comme conséquence supplémentaire la remise en cause de l'unité actuelle du corps enseignant primaire genevois (même salaire et même durée de la formation initiale) avec des répercussions sur le fonctionnement des établissements dans des projets collaboratifs.

² Le terme « spécialisé » désigne un master qui, selon les directives de la CUS du 4 décembre 2003, comporte des conditions d'admission supplémentaires au-delà de l'obtention du bachelor (art. 3, al. 3). Il permettrait, par exemple, d'exiger la réussite des modules comprenant un temps de terrain dans le cadre du bachelor pour accéder au master. La Direction de l'enseignement primaire et la Section des sciences de l'éducation s'engagent à examiner conjointement les critères d'évaluation de ces temps de terrain.

Cette option aurait encore d'autres conséquences préjudiciables :

- a. L'isolement de la formation des enseignants primaires des autres filières de formation en sciences de l'éducation.
- b. L'amorce d'un processus de « désuniversitarisation » de la formation des enseignants primaires.
- c. Des difficultés au plan de la procédure d'admission des 100 étudiants de la filière qui devraient être sélectionnés avant l'entrée à l'université.
- d. Le rapprochement entre le primaire et le secondaire en matière de formation, la recherche de cohérence et de continuité entre ordres d'enseignement seraient abandonnés.
- e. Le bachelor fermerait par ailleurs des possibilités de changement de profession (sans complément de formation), ainsi que certaines possibilités de mobilité au sein de l'enseignement primaire.
- f. Dans le cadre d'un cursus de bachelor de trois ans il serait impossible de répondre aux demandes formulées par la Direction de l'enseignement primaire relatives à la polyvalence, au renforcement de la formation à certaines didactiques, au renforcement du rôle des formateurs de terrain et des stages en responsabilité.
- g. Le choix du bachelor serait clairement un recul historique en matière de formation des enseignants primaires : en pensant aller dans le sens d'une harmonisation suisse de la formation des enseignants primaires, Genève introduirait un processus de désorganisation de son propre système de formation cantonal. Or, la recherche de cohérence intercantonale est à travailler sous d'autres formes et Genève peut utilement y contribuer.

4.2 La poursuite de l'option genevoise : deux hypothèses de MASTER avec polyvalence complète (180 + 120 crédits)

Hypothèse 1 :

- **Polyvalence complète dans le prolongement du modèle LME actuel (300 crédits).**
- **Bachelor (180 crédits) avec admission à la suite de la 1^{ère} année pour 100 étudiants autorisés à accéder aux terrains de l'enseignement et aux UF d'étude de ces terrains (actuelles UF compactes).**
- **Master spécialisé pour la formation à l'enseignement préscolaire, primaire et spécialisé (120 crédits).**

Cette hypothèse offre plusieurs avantages :

- a. confirmation du choix genevois d'une formation et qualification académiques de haut niveau pour l'enseignement primaire (choix eurocompatible) avec des bases solides en sciences de l'éducation ;
- b. maintien d'une formation et d'un titre unique pour tous les étudiants de la filière : un seul master spécialisé ;
- c. atteinte de l'objectif de la polyvalence ;
- d. unité du corps enseignant primaire, mobilité complète entre les trois divisions au cours de la carrière enseignante ;

- e. poursuite de la lutte contre l'échec scolaire par une formation qui porte sur la différenciation des actions pédagogiques ;
- f. formation visant un soutien accru à l'intégration de l'élève handicapé ou rencontrant des difficultés importantes d'apprentissage (cf. projet de loi) ;
- g. possibilité de renforcer le partenariat entre la DEP et la SSED pour tout ce qui touche à la dimension "professionnalisante" de la formation initiale et approfondissement de certaines didactiques des disciplines dans l'ensemble du programme ;
- h. processus de négociation auprès de la CDIP en vue d'une reconnaissance des nouveaux titres. La reconnaissance visée auprès de la CDIP porterait sur une formation dite « intégrée » en 5 ans. Ce label, actuellement réservé à la formation des enseignants spécialisés dont les trois premières années de formation sont « intégrées » dans celles des enseignants ordinaires (préscolaire et primaire)³ pourrait être repensée et négociée pour qu'elle assure, à Genève, une double fonction : intégrer sur une période de 5 ans (bachelor + master) les trois composantes de la formation pour le préscolaire, le primaire et le spécialisé. Estimant que le master ne devrait pas concentrer la formation à l'enseignement spécialisé durant la 5^e année d'études, le groupe de coordination préconise une formation à l'enseignement spécialisé intégrée tout au long du cursus de la formation initiale ;
- i. option genevoise de la polyvalence qui tient ses exigences. Nous avons pu comprendre, à travers divers contacts avec des représentants de la CDIP, que les critères de reconnaissance sont en cours de (re)définition au sein de la CDIP. Il s'agirait dans ce cas de montrer la pertinence d'une formation de niveau master qui formerait des enseignants capables de travailler à la fois dans l'enseignement ordinaire et dans les classes spécialisées, voire d'assurer divers rôles d'aide à l'intégration d'élèves handicapés dans l'ordinaire et de faire face aux difficultés d'apprentissage et comportementales des élèves de l'enseignement ordinaire.
- j. organisation de stages longs, au cours de la dernière année de formation ; mais la DEP reste libre de tout engagement à l'égard des diplômés issus de la formation.

Hypothèse 2 :

- **Polyvalence complète avec dernière année de stage en co-responsabilité de classe (300 crédits)**
- **Bachelor (180 crédits) avec admission à la suite de la 1^{ère} année pour 100 étudiants autorisés à accéder au terrain de l'enseignement et aux UF d'étude de ces terrains (actuelles UF compactes).**
- **Master spécialisé pour la formation à l'enseignement préscolaire, primaire et spécialisé (120 cr.). La 2^{ème} année de master consisterait en une année de stage en duo avec co-gestion de classe (50%) + séminaires d'analyse de la pratique après 16h et séminaire d'accompagnement du mémoire le mercredi + l'achèvement du travail de mémoire.**

³ Il faut noter à ce propos qu'aucune demande de reconnaissance n'a encore été adressée à la CDIP par les cantons dans cette optique.

Cette hypothèse repose sur les mêmes principes que l'hypothèse 1 en matière de polyvalence et comporte les mêmes choix en matière de procédure de reconnaissance. Elle en présente également les mêmes avantages.

Les stages en responsabilité, initiés en 1^{ère} année de master, se poursuivent en 2^{ème} année selon le modèle suivant : 50 nouvelles classes (20 en division élémentaire, 20 dans la division moyenne et 10 dans le spécialisé) sont attribuées à des duos d'étudiant(e)s qui en assurent la responsabilité. Des remplacements de 2 fois 5 semaines sont prévus dans les autres divisions que celle dont ils ont la responsabilité (principe de rocade).

Des formateurs de terrain assurent l'encadrement depuis les écoles et les formateurs universitaires interviennent par le biais de séminaires d'analyse de la pratique.

Les étudiants assurent dans ce cas une tenue de classe à 50% dès la 5^{ème} année de leur formation. Ceci permet aux étudiants de toucher une indemnité salariale équivalente à celle d'un remplaçant pour le mi-temps fourni.

Une analyse approfondie effectuée par la Direction de l'enseignement primaire de ce dispositif a conduit le Groupe de coordination à relever les difficultés qu'il pose, compte tenu des difficultés prévisionnelles en matière d'enseignants. En effet, le dispositif ne peut être tenu que si 50 classes peuvent être assurées chaque année, or la DEP ne peut s'engager dans ce sens sur le long terme. Par ailleurs se profilent des difficultés au plan de l'évaluation des étudiants puisque viennent se conjuguer dans le même temps les exigences de l'évaluation académique et celles de l'institution « employeur ».

Ce scénario aurait l'avantage de faire face partiellement aux difficultés de l'année de passage de la licence au master puisqu'il divise la volée par deux.

4.3 Le choix d'un cursus d'études de base (bachelor + master) polyvalent

Ce choix assure non seulement les acquis d'une formation actuelle qui donne satisfaction mais, de plus il :

- favorise le maintien à Genève de projets novateurs en matière d'intégration des élèves, de lutte contre l'échec scolaire et les diverses formes de ségrégation culturelles, sociales et physiques au sein des institutions scolaires ;
- consolide la position genevoise dans le contexte helvétique en mettant à disposition d'autres cantons un modèle intégratif de formation des enseignants et en montrant la place de la recherche dans le processus de formation.

A court et moyen terme, ce choix impliquerait une double démarche concertée auprès de la CDIP :

- au plan politique, par le biais du président du DIP qui ferait savoir l'orientation prise par Genève et entamerait les négociations dans le cadre de la CDIP pour élargir la conception des modèles de formation reconnus ;
- au plan académique, par le biais du décanat de la FPSE et de la présidence de la Section des sciences de l'éducation qui prépareraient à l'intention de ses partenaires un argumentaire concernant les critères de reconnaissance qui

seraient compatibles avec les orientations genevoises prises depuis des décennies (modèle de formation intégrée).

Contrairement à un cursus limité au bachelor, un cursus conduisant au master présente les avantages suivants :

- un master peut répondre aux exigences d'une formation dont la complexité est attestée par nombre de recherches et qui a amené la plupart des pays européens à opter pour des formations longues y compris pour les enseignants primaires. Pas moins complexe que la tâche qui incombe aux enseignants du cycle d'orientation, celle des enseignants du primaire suppose notamment la capacité à intégrer de multiples compétences didactiques spécifiques tout en créant les conditions d'une vie collective, respectueuse d'autrui et propice au développement des personnes ;
- un master maintient l'unité du corps enseignant du primaire ;
- un master va dans le sens d'un rapprochement de la formation des enseignants du primaire et du secondaire et permet d'en travailler la cohérence pédagogique ;
- un master permet d'aller vers la reconnaissance CDIP à la fois pour le préscolaire, le primaire et pour le spécialisé en visant une intégration des exigences des trois filières ;
- un master assure la mobilité interne (au sein de l'enseignement primaire) et externe (réorientations, autres professions) ;
- un master offre davantage de latitude pour le développement de contenus académiques et professionnels ; il est donc plus apte à répondre aux attentes respectives de l'Université et de l'enseignement primaire.

Notons, par ailleurs, que la mise en place d'un cursus de bachelor + master spécialisé est possible par le redéploiement des ressources budgétaires existantes de la Section des sciences de l'éducation, complétées par un poste dans le domaine de l'enseignement spécialisé prévu dans le plan de développement de la faculté.

Renoncer à un master à la fois académique et professionnel pour la formation des enseignants primaires à Genève constituerait un recul par rapport à la licence LME actuelle. Il s'agirait dès lors d'un désaveu de la position, largement consensuelle au plan des forces politiques genevoises et des débats au sein des instances académiques, qui s'est inscrite, depuis bientôt 80 ans, dans un mouvement moderne et fédérateur en matière d'éducation. Chercher l'harmonisation avec les HEP, issues d'autres contextes cantonaux, ne passe pas par le renoncement aux choix élaborés au fil des décennies à Genève et développés aussi dans d'autres pays. Une différence de titre n'a pas empêché les responsables de la LME, et n'empêchera pas les futurs responsables du programme de master à participer pleinement aux Conférence romandes et suisses des HEP chargées de la coordination de la formation des enseignants primaires.

Un master spécialisé à caractère polyvalent ouvre véritablement la profession enseignante vers de hautes exigences à la mesure des attentes d'une société en constante mutation et traversée par des crises individuelles et de groupes. L'étudiant qui bénéficie d'un tel cursus académique et professionnel se profile non seulement comme un enseignant hautement qualifié mais aussi comme un individu susceptible de réorienter sa carrière dans le monde professionnel et académique du champ éducatif au sens large.

Cette voie est conforme à l'orientation prise depuis les années 30 par une Genève qui a su faire preuve de clairvoyance en matière d'éducation.

Pour conclure

Le groupe de coordination, qui réunit des représentants de la DEP et de la SSED, soutient une formation académique et professionnelle de haut niveau pour les enseignants primaires. Dans le cadre du processus de Bologne, le groupe se prononce en faveur d'un master avec polyvalence complète.

Cette option offre de bonnes garanties pour une formation de qualité qui répond aux exigences actuelles de la profession enseignante.

Elle favorise également le renforcement du partenariat entre les deux institutions pour que soient prises en compte les attentes respectives de l'Enseignement primaire et de la Section des sciences de l'éducation.